

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Mardi 24 mai 2022**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à la salle du Caucus, sise au 183, rue des Anges à Oka, et en webdiffusion sur notre chaîne YouTube, à 18 h 55, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Les conseillères et les conseillers,

Karine Bouchard  
Cécile Desnoyers  
Philippe Aubin-Steben  
Yannick Proulx  
Steve Savard

Absence motivée :  
Jérémy Bourque

Est également présent :

Le directeur général, M. Charles-Élie Barrette

Aucune participation citoyenne dans la salle et via la webdiffusion.

**Ouverture de la séance extraordinaire du 24 mai 2022**

M. Steve Savard propose l'ouverture de la séance extraordinaire à l'unanimité des conseillers présents.

Le quorum étant constaté, le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**2022-05-194**

**Avis de convocation**

**CONSIDÉRANT** les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ);

**CONSIDÉRANT** que le directeur général et secrétaire-trésorier déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le 20 mai 2022, incluant les membres absents, le cas échéant, conformément à l'article 156 du CMQ;

**CONSIDÉRANT** l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

Sur la proposition de M. Philippe Aubin-Steben, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les membres de ce Conseil attestent avoir reçu l'avis de convocation de cette séance extraordinaire dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Avis de convocation
3. Période de questions relatives à l'ordre du jour
4. Demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 193, rue des Cèdres (lot 5 700 567, matricule 5835-69-6753) : Rénovation d'une habitation unifamiliale isolée

5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE

**Période de questions relatives à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 18 h 56.

N'ayant pas de questions le maire clôt la période de questions à 18 h 56.

2022-05-195

**Demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 193, rue des Cèdres (lot 5 700 567, matricule 5835-69-6753) : Rénovation d'une habitation unifamiliale isolée**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a analysé lors de sa réunion régulière tenue le 16 mai 2022 la demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante à l'égard de laquelle s'applique le Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** que la demande d'approbation de PIIA est conforme aux Règlements concernant le zonage numéro 2016-149, concernant le lotissement numéro 2016-150 et concernant la construction numéro 2016-151;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition de Mme Karine Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) tel que proposé par le demandeur pour l'immeuble suivant :

Immeuble visé	Description
1) 193, rue des Cèdres Lot : 5 700 567 Matricule : 5835-69-6753	<b>D'approuver la demande de PIIA-2022-05-08 pour la rénovation d'une habitation unifamiliale isolée</b>  Le remplacement du revêtement de toiture de bardeaux par un revêtement métallique de couleur bleu/gris.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 57.

N'ayant pas de questions le maire clôt la période de questions à 18 h 57.

2022-05-196

**Levée de la séance**

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon  
Maire**

**Charles-Élie Barrette  
Directeur général**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon  
Maire**